



Envoi de photos de soi nu·e (nude)

Si tu as la majorité sexuelle (16 ans), tu peux envoyer et recevoir des nude.

Important: Il est recommandé de ne jamais envoyer de nude à un·e inconnu·e.

Hey You
(pages 22-23 et 51-52)

Si tu as moins de 16 ans, l'envoi de nude est autorisé par la loi si ces trois conditions sont remplies :

1. Tu n'as pas plus de 3 ans d'écart avec l'autre personne que tu connais.
2. Tu ne reçois pas d'argent contre l'envoi de tes photos et tu ne payes pas pour recevoir les siennes.
3. L'autre personne est d'accord de recevoir tes photos et tu es d'accord de recevoir les siennes.

Et même si elle est d'accord, il faut faire attention car tu ne sais jamais ce qu'elle en fera surtout si vous vous disputez ou que vous vous séparez. Certaines personnes menacent de poster des nudes sur les réseaux et font du chantage. Une fois la photo publiée sur les réseaux, tout va très vite et de nombreuses personnes que l'on connaît peuvent la voir et l'envoyer à d'autres. Le fait de menacer de publier ou de publier un nude sans l'accord de la personne s'appelle le «*revenge porn*» (pornodivulgateur) et c'est puni par la loi.

